

Rapport du jury du concours de Rédacteur Territorial session 2025

Pour cette session 2025, le CDG02 a organisé en convention avec les CDG 60 et 80 le concours pour 267 postes répartis comme suit :

- Concours Externe : 114
- Concours Interne : 133
- 3^{ème} Concours : 20

Cadencement et prochaine session

La prochaine session de ce concours est programmée en 2027, conformément au calendrier national prévoyant une périodicité d'organisation de deux ans.

Calendrier

Le concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

Date de l'arrêté d'ouverture > 17/01/2025
Période d'inscription > du 4 février au 12 mars 2025
Limite de dépôt des dossiers > 20/03/2025
Epreuve d'admissibilité > 16/10/2025
Jury d'admissibilité > 13/01/2026
Epreuve d'admission > 03-05-06 et 10-11-12/02/2026
Jury d'admission > 12/02/2026

Admission à concourir

Les conditions d'accès au concours de Rédacteur Territorial sont les suivantes :

Concours externe :

Le concours externe est ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un(e) :

- Baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou
- Diplôme homologué au niveau 4, ou
- Qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Concours interne :

Le concours interne est ouvert, pour 50 % au plus des postes à pourvoir, aux :

- Fonctionnaires, agents publics et agents mentionnés par l'article L325-3 du Code général de la fonction publique.

Les candidats doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics.

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Le concours interne est également ouvert aux candidats :

- Justifiant d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement des États mentionnés par l'article L321-2 du code précité, dont les missions sont comparables à celles des administrations et établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent, et
- Qui ont reçu dans l'un de ces États une formation équivalente à celle requise, le cas échéant, par le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Troisième concours :

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins :

- D'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- D'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, ou
- D'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis aux articles L.212-1 à L.212-7 du Code général de la fonction publique soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

De même, les périodes passées en contrat d'apprentissage et en contrat de professionnalisation entrent dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

Epreuves d'admissibilité

Les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des Rédacteurs Territoriaux comprennent les épreuves d'admissibilité suivantes :

Concours externe : Épreuves écrites d'admissibilité

- Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (durée : trois heures ; coefficient 1) :
 - Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales,
 - Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales,
 - L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales,
 - Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales
- La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1)

Concours interne : Épreuve écrite d'admissibilité

- La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1) :
 - o Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales,
 - o Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales,
 - o L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales,
 - o Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Troisième concours : Épreuve écrite d'admissibilité

- La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1) :
 - o Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales,
 - o Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales,
 - o L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales,
 - o Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Organisation et cadrage des corrections

Plusieurs principes régissent la correction :

- Les correcteurs travaillent sous l'autorité du jury
- Les copies sont anonymes
- Chaque copie a fait l'objet d'une double correction

La note affectée à chaque copie résulte de la moyenne des notes proposées par les deux correcteurs.

Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Jury d'admissibilité

Le jury des concours s'est réuni le 13/01/2026.

Le jury décide d'un seuil d'admissibilité à 09,5/20 pour les 3 concours.

Epreuves d'admission

Les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des Rédacteurs Territoriaux comprennent les épreuves d'admission suivantes :

Concours externe : Épreuve orale d'admission

- Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Concours interne : Épreuve orale d'admission

- Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Troisième concours : Épreuve orale d'admission

- Un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Les épreuves d'admission ont eu lieu les 03/05/06/10/11/12 février 2026.

Le jury décide d'un seuil d'admission à 10/20.

Les principaux chiffres de la session 2025

Les chiffres du concours organisé en 2025 par le Centre de Gestion de l'Aisne sont les suivants :

Composantes	Nbre Inscrits	Nbre Présents	Nbre Admissibles	Nbre Postes	Nbre Reçus
Interne	622	504	169	133	92
Externe	279	172	33	114	26
3 ^{ème} concours	51	38	18	20	10
Total	952	714	220	267	128

Concours Rédacteur territorial en 2025

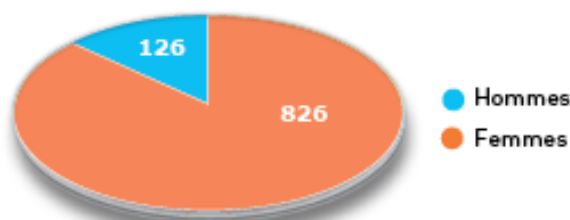
FOCUS



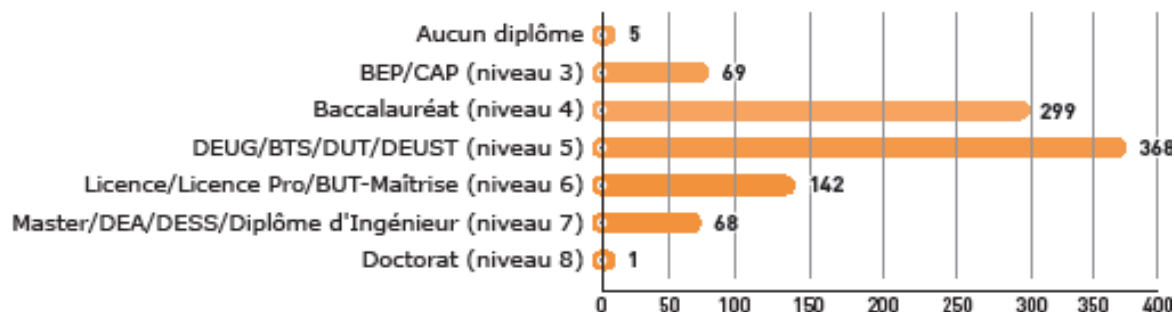
Données du concours

CONCOURS	INSCRITS	PRÉSENTS	ABSENTS	ADMISSIBLES	NOMBRE POSTES	ABSENTÉISME À L'ÉCRIT	REÇUS
16 octobre 2025 Rédacteur	952	714	238	220	267	25%	128

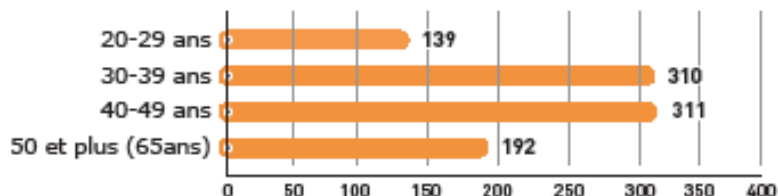
Proportion Hommes / Femmes



Niveau d'études des candidats inscrits

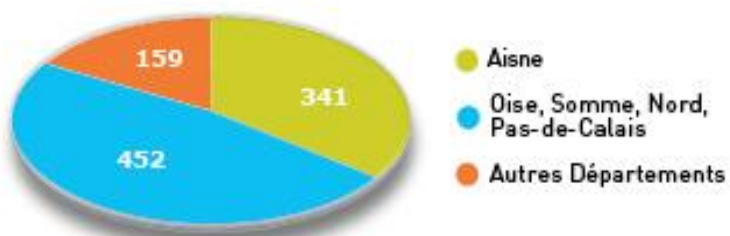


Nombre de candidats inscrits par tranche d'âge





Origine géographique des candidats



86,7 % candidats sont des femmes.

Sur les 952 inscrits **341** sont originaires de l'Aisne.
Le lieu du concours reste donc un critère important pour valider une inscription.

452 candidats sont issus des autres départements des Hauts-de-France.

159 candidats proviennent d'un département hors de la région.
La proximité avec la région parisienne mais aussi la Marne et notamment Reims, explique ce chiffre.

